



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°19-26

L'an deux mille dix-neuf, à 10h
Le 11 octobre à Longuyon (54)

Date de convocation	27 septembre 2019
Nombre de délégués :	
● Titulaires	49 Titulaires
● Suppléants	49 Suppléants
● Présents	29 Présents
● Votes par procuration	2 votes par procuration

Étaient présents :

M. François BUSSIERE	M. Jean-Pierre CHABOUSSON
M. Philippe CLAUDE	M. Jean PANCHER
M. Bernard PIERQUIN	M. Michel COURTOISIER
M. Boris RAVIGNON	M. Robert PASCOLO (Pv de M. LIEBEAUX)
M. Jean-Pierre RENVOY	M. Gilbert BOGARD
M. Christian ARIES	M. Michel NORMAND
M. Jean-Marc FOURNEL	Mme Noëlle DEVIE
Mme Véronique CASTRONOVO	Mme Danielle COMBE
M. Bernard DEKENS (Pv de M. GILLAUX)	Mme Frédérique SERRE
M. Jean-Marie BISSIEUX	Mme Maryse DESPAS
M. Christian MAURER	M. Edouard JACQUE
M. Jean SIMONIN	M. Jean-François DAMIEN
M. Yvon HUMBLLOT	M. Eric GILLARDIN
M. Régis RAOUL	Mme Morgane PITEL
M. Guy JOSEPH	

Objet de la délibération :

**Projet international « Lutte contre le dérèglement climatique » :
participation financière**

Résultat du vote
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°19-26

Objet de la délibération :

Projet international « Lutte contre le dérèglement climatique » : participation financière

Contexte :

Le 13 septembre 2018, le 20ème anniversaire de la coopération internationale sur la Meuse et sur l'Escaut a été célébré à Charleville-Mézières. Un échange entre Boris Ravignon, Président de l'EPAMA-EPTB Meuse et le Président du Waterschaap Aa en Maas a alors donné naissance à une initiative en faveur d'un projet européen sur les impacts du changement climatique, à l'échelle du bassin international de la Meuse.

En effet : L'un des symptômes remarquables du changement climatique est la modification progressive du profil hydrologique annuel du fleuve Meuse, avec des événements climatiques plus intenses et plus erratiques en hautes eaux et à l'inverse, un creusement probable et un allongement des périodes de sécheresse sur plusieurs années.

D'une manière plus générale, des travaux conduits au sein des corps d'inspections interministériels (CGEDD) de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique - ONERC et du GIEC indiquent une diminution de la ressource en eau combinée à l'augmentation des usages (irrigation, usage domestique, industrie).

Les pressions sur la ressource et les conflits d'usage seront donc exacerbés.

Malgré l'existence en 2009-2012 d'un programme européen sur le sujet (AMICE), les effets potentiellement majeurs pour tous les riverains de la Meuse sont encore insuffisamment identifiés. Les activités humaines situées à proximité, comme celles qui utilisent le fleuve, pourraient être lourdement impactées, de même que l'alimentation en eau notamment chez les voisins belges et néerlandais. La navigabilité, la qualité de l'eau et la biodiversité globale du fleuve et du bassin versant pourraient être fortement impactées.

A ce jour, il existe un plan d'adaptation au changement climatique adopté par le comité de bassin Rhin-Meuse dont la philosophie privilégie les actions multifonctionnelles, basées sur la solidarité entre territoires et usagers.

Description du projet :

Le projet consisterait dans un premier temps à actualiser et approfondir les études sur les effets du changement climatique sur la Meuse et l'ensemble de son bassin versant.

Cette phase du projet consisterait d'abord en l'actualisation des données hydrologiques issues du projet AMICE. Ensuite, un travail de prospective serait conduit visant notamment à embrasser toute la dimension intersectorielle en plaçant l'eau au cœur des approches sectorielles et en connexion avec elles (agriculture, énergie, environnement, santé, urbanisme, aménagement du territoire, économie de proximité et circulaire...)

Dans un second temps, ce projet devrait déboucher, de manière opérationnelle, sur la proposition d'un plan d'actions complet d'adaptation au changement climatique adapté aux territoires du bassin, permettant la préservation et/ou l'adaptation des usages et des bénéfices du fleuve, en deux volets :

- Mesures d'atténuation des effets hydrologiques du changement climatique

- Mesures d'adaptation des usages et de la biodiversité aux impacts du changement climatique

Les mesures seraient déclinées en actions multifonctionnelles, basées sur la solidarité entre territoires et usagers et éviteraient des choix de « mal-adaptation ».

Les partenaires potentiels :

- Structures volontaires ou structures membres de la Commission Internationale de la Meuse (délégations nationales, membres des groupes de travail)
- Partenaires français : DREAL Grand Est, Agence de l'eau Rhin-Meuse, Conseil Régional...
- Partenaires belges : service public de Wallonie, université de Liège, société Wallonne des eaux...
- Partenaires néerlandais : Waterschaap Aa en Maas, RIWA, Rijkswaterstaat...

Les membres de la Commission Internationale de la Meuse ont été invités à rejoindre le projet lors de la session plénière en Allemagne en décembre 2018.

Calendrier et participation financière prévisionnel :

Une fiche a été déposée par le Président de l'EPAMA - EPTB Meuse dans le cadre du Pacte Ardennes. Les participations financières suivantes y sont inscrites :

Phase 1 / 2019 - 2020 :

Amorçage international et finalisation du cadrage des partenaires et du partenariat, état de l'art & bibliographie académique, synthèse de données, retours d'expérience au niveau international, enquêtes de terrain, analyse des données, établissement de la gouvernance, montage des dossiers : **195 000€ dont**

- Agence de l'eau Rhin-Meuse 65 000€
- FNADT 65 000€
- Conseil Régional 65 000€

Phase 2 / 2021- 2024 :

Etudes, prospective, animation, communication et accompagnement opérationnel :

Répartition prévisionnelle des dépenses :

50 % Fonds européens

16,6 % Pays-Bas

16,6 % France

16,6% Belgique

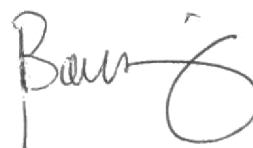
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après avis favorable du Bureau Syndical du 18 septembre 2019,

Le Comité Syndical :

- Approuve le projet « plan international d'adaptation et d'atténuation du dérèglement climatique » tel que présenté ci-dessus,
- Prend acte et approuve les participations financières de la phase 1, tel que présentées ci-dessus et stipulées dans le Pacte Ardenne annexé à la présente,
- Autorise le Président à faire toutes les démarches et à signer tous documents afférents à ce dossier.

le Président



Boris RAVIGNON